Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 4
Mercredi 4 février 2026

La Semaine **édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.**

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet *www.lasemaine.ch.*

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14 h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: **Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier**

Contact: **foadm@lasemaine.ch**

Tarif des insertions: **partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. –.80 le mm + TVA (63 mm de large).**

Belprahon

Avis de construction

Requérants: Mme Anne-Catherine et M. Pierre-André Boegli-Wahli, Rue Beausite 30, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 517, au lieu-dit: «Haut de la Fin», commune de Belprahon.

Projet: aménagement de la parcelle en surface de promotion de la biodiversité (SPB). Les aménagements prévus sont: haies vives indigènes, verger HT, étang, mur en pierres sèches et potager.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 février 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Assemblée extraordinaire de la commune mixte de Belprahon

Les citoyens de Belprahon ayant le droit de vote en matière communale dans la commune mixte de Belprahon sont convoqué-e-s à

l'Assemblée communale extraordinaire de la commune mixte de Belprahon, le mercredi 11 mars 2026, à 19 h, à la Maison communale.

Ordre du jour:

1. Accepter la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent d'une portion de terrain de 1'461 m² (y compris grange Gressins du Milieu 2) sur le ft 357 de Belprahon, d'une portion de terrain de 613 m² (y compris remise Gressins du Milieu N° 1) sur le ft 361 de Belprahon et d'une portion de terrain de 2'957 m² (y compris ferme Gressins dessus N° 1 et part de remise Gressins dessus 1b) sur le ft 364 de Belprahon

Recours

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Belprahon, le 4 février 2026

Le Conseil communal

Votations fédérales du 8 mars 2026

Pour les votations du 8 mars 2026, le bureau de vote a été désigné comme suit:

Présidente:	Mme Aude Sauvain
Membres:	Mme Aline Hentzi M. Jean-Marc Jäggi
Suppléant(e)s:	M. Alan Jordi Mme Stéphanie Kropf

Belprahon, le 4 février 2026

Le Conseil communal

Champoz

Fermeture de la charrière de Moron

En raison de coupes de bois, la route menant à la montagne de Moron depuis Champoz sera fermée du 9 février au 6 mars 2026, les jours ouvrables de 7 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30.

Un itinéraire alternatif est possible par la charrière de Malleray.

Champoz, le 28 janvier 2026

Le Conseil Communal

Corcelles

Test des sirènes

Nous vous informons que le prochain test national des sirènes aura lieu le **mercredi 4 février 2026 de 13 h 30 à 16 h 30.**

Corcelles, le 2 février 2026

Le Conseil communal

Votation fédérale du 8 mars 2026

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente:	Mme Muster Vanessa
Secrétaire:	M. Pierre Habegger
Membres:	Mme Angst Sarah (dès 11 h) M. Merio Cyril et. M. Dominic Zbinden (dès 12 h)
Suppléants:	M. Christ René et Mme Wisard Sandra

Corcelles, le 29 janvier 2026

Le Conseil communal

Court

Mise au concours

En vue de l'absence d'un collaborateur, la Municipalité de Court met au concours pour une durée d'un à deux mois un poste de:

Collaboratrice administrative, collaborateur administratif (50 à 80 %)

avec entrée en fonction au 9 mars 2026 ou date à convenir.

Vos tâches:

- Appui du Secrétaire municipal dans l'exécution de ses tâches
- Rédaction de procès-verbaux, notes internes, préavis et correspondance
- Rédiger les procès-verbaux du Conseil municipal
- Accueil des administré·e·s au guichet
- Gestion des appels téléphoniques

Votre profil:

- CFC d'employé de commerce
- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans les domaines de l'administration, du droit ou de la communication
- Excellente compétence rédactionnelle en langue française
- Sens des responsabilités, autonomie, rigueur, confidentialité

Jours de travail minimum souhaités:

- Lundi et mercredi

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Mme Nathalie Schranz, maire, au 079 507 92 40.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels (dont une photo-portrait) sont à adresser par voie électronique (contact@court.ch). Seules les candidatures correspondant à l'annonce seront traitées.

Délai de postulation: **vendredi 13 février 2026**

Court, le 4 février 2026

Municipalité de Court,

Conseil municipal

Votations fédérales du 8 mars 2026

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales du 8 mars 2026, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président:	M. Bernard Leuenberger
Suppléant:	M. Abimaël Quaranta

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les

votations aux urnes de la commune municipale de Court, un·e des membres du bureau électoral, désigné·e par le ou la président·e avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres :

1. Mme Chloé Schaffter
2. M. Yanis Schneeberger
3. Mme Elodie Schnegg
4. Mme Anne Schnyder
5. Mme Nadia Schütz
6. M. Christopher Shifteh

Suppléant·e·s :

1. Mme Micaela Silva Tocha
2. M. Damien Soranzo
3. M. Dominic Steiner
4. M. Kurt Stoller

Court, le 4 février 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Crémines

Avis de construction

Requérant : Gossin Florian, Rue de l'Avenir 7, 2740 Moutier

Auteur du projet : Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Emplacement : parcelle N° 247, au lieu-dit « Rue de la Jatte 3 » commune de Crémines

Projet : remplacement du système de chauffage actuel par une pompe à chaleur air/eau extérieure pour le bâtiment N° 3b, au lieu-dit « Rue de la Jatte », parcelle N° 797. Pose de la PAC au Nord-Est du bâtiment N° 3, au lieudit « Rue de la Jatte », parcelle N° 247.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : M2pc

Recensement arch : ensemble bâti

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 février 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 4 février 2026

Secrétariat communal

Votation fédérale du 8 mars 2026

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit :

Présidente :	Mme Carole Ristori
Membres :	Mme Elisa Schlup M. Sumanto Stoquet M. Philippe Stoller M. Ramon Studer
Suppléants :	M. Arthur Theurillat M. Patrick Tobler M. Micael Turberg M. Ivan Tüscher

Crémines, le 4 février 2026

Secrétariat communal

Grandval

Statistique population

Au 31.12.2025, Grandval comptait 401 habitants, soit une augmentation de 14 habitants par rapport au 31.12.2024. Durant cette année, la commune a comptabilisé 1 décès et 4 naissances. Au niveau des mouvements, il y a eu 37 arrivées contre 30 départs. Grandval compte 353 personnes de nationalité suisse et 48 de nationalité étrangère.

Grandval, le 4 février 2026

Le Conseil municipal

Vice-maire 2026

Pour l'année 2026, le vice-maire est Christophe Bichsel.

Grandval, le 4 février 2026

Le Conseil municipal

Approbation du règlement sur les traitements - Correctif

Lors de l'assemblée municipale du 11 décembre 2025, le règlement concernant les traitements du personnel de la Municipalité de Grandval a été accepté par l'organe législatif et est entré en vigueur le 1er janvier 2026 sous réserve d'un éventuel recours.

Grandval, le 4 février 2026

Le Conseil municipal

Loveresse

Votations du 8 mars 2026

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote susmentionné sera composé comme suit :

Président :	M. Thierry Boillat
Membres :	Mme Julia Schär Mme Lou Baumann M. Jimmy Wermuth
Suppléants :	Mme Paloma Kohler M. Mattia Gertsch

Loveresse, le 22 janvier 2025

Conseil communal

Perrefitte

Avis de construction

Requérents : Laetitia et Marc Deiser, Grosses Oeuches 83, 2742 Perreiftte

Emplacement : parcelle N° 509, lieu dit « Grosses Œuches »

Projet : ravalement de façades, changement de la couleur actuelle jaune clair en blanc cassé

Dimensions : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2026 inclusivement,** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 4 février 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Laurent Marchand, Rouges-Champs 18n, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : Heyer Raymond, Neuf Clos 87, 2742 Perrefitte

Projet : construction en annexe d'un couvert à voitures

Dimensions : selon les plans déposés

Constructions : selon les plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2026 inclusivement,** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 4 février 2026

Le Conseil municipal

Petit-Val

Film « Du Grand Val au Petit Val »

La Commune de Petit-Val invite la population à la projection du film « Du Grand Val au Petit Val » le **vendredi 6 février 2026 à 20 h** à la salle Plaine Fin 17c à Sornetan.

Entrée libre, collecte en faveur de l'association Regard Sauvage.

Souboz, le 14 janvier 2026

Conseil communal

Rebévelier

Test des sirènes 2026

Information pour les habitants de Rebévelier :

Le test des sirènes 2026 aura lieu le **mercredi 4 février 2026 entre 13 h 30 et 16 h 30.**

Rebévelier, le 27 janvier 2026

Le Conseil communal

Reconvilier

Écoles de Reconvilier

Inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2026-2027

École enfantine – 1H : inscription des enfants à l'école enfantine

Les enfants nés :

- entre le 1er août 2021 et le 31 juillet 2022 ou
- entre le 1er août 2020 et le 31 juillet 2021 (si l'entrée à l'école de l'enfant a été reportée)

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

doivent obligatoirement débuter l'école enfantine **le lundi 17 août 2026 à 9 h.**

Les enfants établis dans les Communes de Reconvilier, Loveresse et Saules reçoivent automatiquement un dossier d'inscription de la part des Écoles de Reconvilier.

Reconvilier, le 4 février 2026

La direction des Écoles de Reconvilier

Roches

Votations fédérales du 8 mars 2026

Bureau de vote :

Présidente :	Mme Sandrine Christen
Membres :	Mme Simon Chèvre M. Roland Lopinat
Suppléante :	Mme Christine Buchser

Roches, le 2 février 2026

Conseil communal

Saules

Test des sirènes

Le test annuel des sirènes aura lieu le **mercredi 4 février 2026 de 13 h 30 à 16 h 30.**

Saules, le 28 janvier 2026

Administration communale

Bureau de dépouillement

Élections cantonales du 29 mars 2026

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de dépouillement des élections cantonales du 29 mars 2026 :

Président :	M. Stéphane Weber
Membres :	Mme Régine Gafner et Mme Brigitte Saunier
Appui logistique :	Mme Sandra Bassin

Saules, le 4 février 2026

Conseil communal

Fermeture semaine blanche

L'administration communale sera **fermée du 9 au 13 février 2026.**

Réouverture du guichet dès le mercredi 18 février 2026 à 16 h.

Saules, le 2 février 2026

Secrétariat communal

Tavannes

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 8 décembre 2025

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal du 8 décembre 2025 et en vertu de l'article 60, alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Tavannes, le 29 janvier 2026

Le Conseil municipal

Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Hebeisen Peter, Le Seut 5a, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1451, Le Seut 5a, 2735 Malleray

Description du projet : remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau bibloc

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : **du 28 janvier au 27 février 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 22 janvier 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont

Auteur du projet : BKW Energie SA, Yannick Barthe, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 976, Sous Moron 2, 2735 Bévilard

Description du projet : démontage du poteau et câblage de la ligne aérienne 0.4 kV entre les bâtiments N° 2 (parcelle 976) et le mât en direction de la ST Moulin des Pécas (parcelle 310, Champoz)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone agricole

Dépôt public : **du 28 janvier au 27 février 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 22 janvier 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Commune bourgeoise de Malleray, Haut des Planches 2, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Pierre Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelles Nos 658, 659 et 660, au lieu-dit : « Envers de Montoz », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : transformation d'un layon en chemin carrossable.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Remarque : projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 4 février 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Bureau de vote pour les votations fédérales du 8 mars 2026

Président :	M. Josian Furer
Vice-président :	M. Ismaël Mohni
Secrétaires :	Mme Laetitia Neukomm Mme Laurence Bratschi

Membres :
Mme Laura Dévaud – 2735 Bévilard
M. Dany Gerber – 2733 Pontenet
Mme Beatriz Dias Simões– 2735 Bévilard
M. Leandro Dias Da Silva – 2735 Malleray
M. Hervé Droz – 2735 Malleray
Mme Chantale Dos Santos – 2735 Malleray

Suppléants :
Mme Valentine Dähler – 2733 Pontenet
M. Jérémy Ducommun – 2735 Bévilard
Mme Maeva Durante – 2735 Malleray
Mme Eleanor Dias de campos – 2735 Bévilard
Mme Kenza Eleuterio – 2735 Malleray
M. Romain Etienne – 2735 Malleray

Bévilard, le 30 janvier 2026

Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier

Assemblée de paroisse extraordinaire

Invitation à l'assemblée extraordinaire de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier **le jeudi 12 mars 2026 à la salle de paroisse de Tavannes à 19 h 30.**

Ordre du jour :

1. Lecture du PV de l'assemblée du 7 janvier 2026
2. Discussion et décision d'un crédit d'engagement supplémentaire pour la réfection de la cure
3. Informations sur la vie de la paroisse
4. Divers

Le conseil de paroisse

Prochaine édition:
mercredi 11 février 2026